

Département de HAUTE SAONE
Ville de VALLEROIS LORIOZ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 février 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 7

votants : 10

L'an 2020, 9 mars à 20 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **PETIET** Frédéric,

CHOPARD-LEONARD André, **CUISANCE** François, **CRIQUI** Pierre

MARTIN David, , **GOUHENANT** Marie-Thérèse,

Etaient absents : **GARDIENNET** Corinne procuration donnée à **Monique GAUTHIER**

PAGANI Damien procuration donnée à **CUISANCE** François

VARLET Christelle procuration donnée à **CRIQUI** Pierre

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

Objet : location de la parcelle ZC 46 « En chattenière » - 20200309D0001

Madame le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2018 accordant la vente de la parcelle ZC46 lieu-dit « En chattenière » à Monsieur HOLDRINET cette décision est suspendue dès lors qu'un projet d'installation de centrale photovoltaïque a été déposé sur ce terrain. Si ce projet n'est pas validé la vente pourra être engagée comme prévu

Pendant ce délai d'instruction, il est proposé à Monsieur HOLDRINET la location de ce terrain par convention d'autorisation d'occupation précaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de louer à Monsieur HOLDRINET la parcelle ZC 46 « en chattenière » d'une superficie de 32 ares pour un montant 17.00 annuel révisable chaque année sur la base de l'indice des fermages et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

Objet : Approbation du compte de gestion « Commune 2019 » -20200309D0002

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion commune du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Adoption du compte administratif « Commune » -20200309D0003

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote du compte administratif 2019.

Monsieur François CUISANCE, conseiller est désigné comme Président de séance.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif commune 2019.

Commune :

Section de fonctionnement :

Recettes : 219 605.95 €

Dépenses : 140 358.90 €

Report de fonctionnement 2018 : 129 639.20 €

Excédent de clôture 2019 : 79 247.05 €

Section d'investissement

Recettes : 38 739.76 €

Dépenses : 70 620.26 €

Report d'investissement 2018 : 2 070.54 €

Déficit de clôture 2019 : 31 880.50 €

Le Président de séance précise que le compte administratif commune tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le trésorier

Le Président de séance soumet au vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif commune ;

Objet : Vote du budget primitif « Commune » 2020 - 20200309D0004

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif communal 2020 :

En dépenses de fonctionnement : 194 465.00 €

En recettes de fonctionnement : 327 000.00 €

En dépenses d'investissement : 191 479.00 €

En recettes d'investissement : 191 479.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif communal 2020.

Objet : vote des taxes directes locales pour 2020 - 20200309D0006

Le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2020 les taxes comme suit :

- Foncier bâti : Taux 11.33 % - Produit attendu 26 818.00 €
- Foncier non bâti : Taux 40.94 % - Produit attendu 3 766.00 €

Objet : cartes avantages Jeunes 2020 - 20200309D0007

Les jeunes de la commune sont dotés chaque année de la Carte Avantages Jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de reconduire ce dispositif pour 2020/2021 dans les mêmes conditions d'attribution que les années précédentes.

Objet : Attribution de compensation 2020 -20200309D0008

Vu le rapport de la Commission Locale des Charges transférées adopté le 14 janvier 2020

Vu l'adoption par les communes de la CCPMC à la majorité du rapport validé par la CLECT

Vu que le conseil communautaire de la CCPMC réuni le 10 février 2020 a approuvé à l'unanimité des membres présents le montant des attributions de compensation de l'année 2020

Vu que ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres,

En conséquence, Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le rapport validé par la CLECT le 15 janvier 2020 (tableau en annexe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve le rapport proposé par la CLECT,
- approuve l'attribution de compensation pour un montant de 49 464.87 euros,
- inscrit cette somme en dépense au budget prévisionnel de l'exercice en cours,
- charge Madame le Maire d'exécuter cette délibération.

Objet : admission des créances en non-valeur - 20200309D0009

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état des restes à recouvrer fourni par le trésorier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances dont les sommes figurent dans le tableau annexé à la présente.

Objet : donation à la Commune de la parcelle ZA 433 appartenant à Monsieur VEJUX Jean-Noël afin de finaliser la bouclage du chemin du Rougelot. - 20200309D010

Monsieur VEJUX propriétaire de la parcelle ZA 433 de 1000 m² environ propose la donation de celle-ci à la commune de Valleriois-Lorioz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la donation de la parcelle ci-dessus nommée afin de finaliser le bouclage du chemin du Rougelot..

Objet : donation de Monsieur VEJUX Jean-Noël au profit de la Commune de VALLEROIS-LORIOZ des parcelles ZA 483 (sur commune de Vellefaux) et ZD 377 (sur commune de Valleriois-Lorioz) dans le cadre du projet de construction avec HABITAT 70 - 20200309D011
(annule et remplace la délibération du 27 août 2019 -20190827D0003)

Madame le maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction avec Habitat 70 sur les parcelles ZD 97 et ZA -400-477-480.

Il convient de disposer d'environ 1000m² de la parcelle attenante ZA 483 (sur la commune de VELLEFAUX) et ZD 377 (sur la commune de VALLEROIS-LORIOZ) appartenant à Monsieur VEJUX Jean-Noël afin de disposer de la surface nécessaire au projet.

Monsieur VEJUX propose la donation des parcelles ci-dessous mentionnées à la commune de VALLEROIS-LORIOZ :

- Parcelle ZD 377 d'une surface de 0a 22 ca (sur la commune de Valleriois-Lorioz.
- Parcelle ZA 483 d'une surface de 9a 78 ca sur la commune de Valleriois-Lorioz.

Un second acte de vente sera établi avec HABITAT 70 pour la cession de l'ensemble de l'emprise foncière. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la donation de Monsieur VEJUX Jean-Noël. .

Objet : Approbation du compte de gestion « Assainissement 2019 » - 20200309D012c

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion « Assainissement » du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Adoption du compte administratif « Assainissement » - - 20200309D013

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote du compte administratif 2019.

Monsieur François CUISANCE , conseiller est désigné comme Président de séance.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif Assainissement 2019.

Section d'exploitation :

Recettes 65 797.74 €

Dépenses : 57 205.37 €

Report de fonctionnement 2018 : -26 857.52 €

Excédent de clôture 2019 : 8 593.37 €

Section d'investissement

Recettes : 22 170.31 €

Dépenses : 33 554.14€

Report d'investissement 2018 : 22 820.14 €

Déficit de clôture 2019 : - 11 383 .83 €

le Président de séance précise que le compte administratif « Assainissement » tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le trésorier

Le Président de séance soumet au vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif « Assainissement »

;

Objet : Vote du budget primitif « Commune » 2020 - 20200309D015

- Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif communal 2020 :
- En dépenses de fonctionnement : 194 465.00 €
- En recettes de fonctionnement : 327 000.00 €
- En dépenses d'investissement : 191 479.00 €
- En recettes d'investissement : 191 479.00 €
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le budget primitif communal 2020.